Les premiers moulins de Rambouillet

Par Philippe-Jean Vallot

Il y a eu d'abord un premier moulin à eau mentionné en 1368 et que l'on peut situer à l'extrémité de l'actuelle île aux festins dans le parc du château de Rambouillet. Ce « moulin à eau pendant », c'est-à-dire à roue suspendue verticale, à la chaussée de l'ancien grand étang de Rambouillet, était le moulin banal de la seigneurie. Tant et si bien que l'actuelle rivière de Guéville y gagna son premier nom : « ru du moulin de Ramboillet » en janvier 1399. Rappelons que la banalité du moulin désigne l'obligation pour tous les habitants du ban de faire moudre leurs céréales, moyennant une taxe, au moulin du seigneur. Celui-ci ne devait plus suffire à la demande, notamment en raison du peu de volume d'eau qui, à la sortie de l'étang, peinait à faire tourner sa roue mobile. Tout en restant en activité comme moulin seigneurial, il fallait le seconder.

Maquette de moulin pendant.

Maquette de simple moulin à cheval.

En Île-de-France comme en Beauce les moulins à vent sont apparus à la fin du XIIIe siècle. La construction d'un moulin à vent est l'œuvre de charpentiers dont les connaissances sont transmises de père en fils. Aussi sa construction, certes d'un investissement de moitié moindre et moins complexe que celle d'un moulin à eau, nécessite néanmoins un minimum de capital.

À Rambouillet c'est Regnault d'Angennes, seigneur du lieu, qui semble être à l'origine du premier moulin à vent. En effet celui-ci n'est pas mentionné le 12 mars 1385 lors de l'acquisition de la seigneurie de Rambouillet et l'est le 19 janvier 1399. On lit : « cest asavoir un herpant de terre là où sont les chemins par où l'on va de Rambouillet au moulin à vent et y a partie dudit moulin assis et tenant d'une part au curé de Rambouillet et d'austre part audit Crespin et aboutissant aus carières ». Si le moulin à eau de Rambouillet est le moulin banal : « item au dessoubz du dit estant un molin bennier à touz les hostes et justiciables du dit lieu de Ramboillet » écrit Regnault d'Angennes dans son aveu et dénombrement du 6 juin 1399, le moulin à vent ne l'est pas. Il est écrit plus loin : « Item un moulin à vent et un molin à chevaulx et la terre d'environ contenant II arpens de terre ou environ ».

COPYRIGHT S.H.A.R.Y

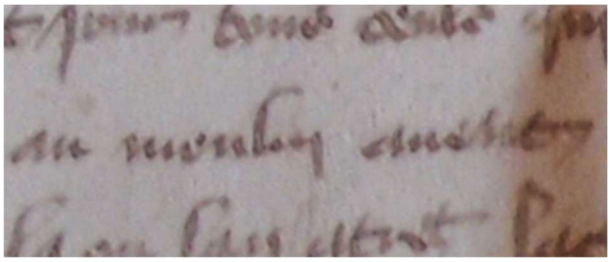

Arch. dép. Yvelines 60J 1/7 Première mention d'un moulin à vent à Rambouillet le 19 janvier 1399.

Nous ne savons rien sur ce « molin à chevaulx » qui n'est mentionné qu'en 1399, et qui, par suite, ne devait être qu'une version assez simple de ce type d'équipement. La banalité de ces moulins n'est pas mentionnée. En effet, pour le moulin à vent, celle-ci paraît moins justifiée à beaucoup de paysans, car s'il est évident que l'eau d'une rivière coule sur une propriété privée, en l'occurrence la terre du seigneur, l'air, le vent, ne sont censés appartenir qu'à Dieu. Grâce aux actes du XVIe siècle et aux plans dressés au début du XVIIIe siècle, on peut localiser ce premier moulin à vent sur la butte dénommée « du moulin à vent » à partir du XVIe siècle, très probablement là où s'élèveront les moulins à vent suivants, soit dans les parcelles de l'actuel collège Sainte-Thérèse. Le diagnostic archéologique mené en août 2008 sur cette même butte du moulin à vent n'ayant mis à jour sur la parcelle de l'actuelle Lanterne que des fosses et des témoins de bâtiments d'habitations, agricoles et éventuellement artisanales (caves, murs et fondations).

Meunier mettant son moulin au vent (3e quart du XIIIe siècle). Les moulins à vent devaient être orientables afin que leurs ailes puissent suivre la direction du vent. Le meunier utilisait une queue de bois pour les tourner. Les moulins en bois étaient construits sur un pivot et tournaient dans leur ensemble, actionnés par une queue de bois.

Sans doute qu'un « moulin à vent bon et convenable ainsi et selon qu'il est acoustumé au pais de Beausse » ressemble aux rares moulins à vent qui existent encore, notamment en Eure-et-Loir. Il s'agit d'un moulin sur pivot, le piédestal fixe supporte un pivot (appelé bourdon en Beauce) qui lui-même supporte une cage pivotante en bois comprenant deux étages. Le premier étage, la bluterie, est l'étage de réception de la farine. Le second étage abrite les meules et le mécanisme. La cage avec ses ailes lattées s'oriente face au vent grâce à la queue, très longue pour une manœuvre plus aisée. L'entrée, avec son escalier est sur le côté opposé aux ailes.

Ce premier moulin à vent fut détruit pendant la guerre de Cent ans. Entre 1424 et 1434, dates du premier et dernier des cinq assauts anglais, et successives reprises par les partisans du roi de France du château de Rambouillet. L'ordonnance de Jehan Stanlawe en mai 1434 commandant aux troupes anglaises de « démolir et faire desmolir abattre et ruer jus par le pié le(s) place(s) et forteresse(s) de (…) Ramboullet », nul doute que le village fut pris et pillé par les mille trois cent vingt hommes d'armes mobilisés à cet effet, son église en partie détruite et ses équipements seigneuriaux, moulins, four et pressoir ruinés.

COPYRIGHT SHARY

Chartres est reprise en 1432, mais l'économie n'a été remise en marche qu'après la reconquête de la Normandie (1450), alors que Jehan [II] d'Angennes et son épouse, Philippa du Bellay, vont s'activer à réédifier le château de Rambouillet, et reconstruire le moulin à vent. Plus solide : « en pierres », c'est-à-dire très probablement avec des fondations en pierres. Il dressa ses ailes entoilées, « les toiles du moulin à vent », écrit-on en 1502, et tannées afin de les rendre imputrescibles, sur la butte de plus en plus souvent nommée « du moulin ». Il domine le bourg, seule construction « près de la vigne du seigneur de Rambouillet », au milieu des 73 arpents de terre tenues en 31 parcelles par les 14 censitaires de la butte en 1502.

Moulin à vent d'Ouarville (Eure-et-Loir) datant du XIIIe siècle et restauré en 1992. L'escalier qui mène à la bluterie s'appuie sur la queue du moulin qui sert à manœuvrer la cage en bois montée sur son axe.

Le premier acte relatif à ce moulin à vent et qui nous soit parvenu dans son intégralité est relatif à un conflit entre Jehan Guinebault, meunier, son fils Symon et Symon Roissigneul ou Roussigneul, fermiers du moulin moyennant un bail payé en blé, et le propriétaire bailleur, Jean [II] d'Angennes.

Ce conflit est survenu en avril 1466. Alors que « ses hostes, hommes et subgectz demourans en sa (…) seigneurie de Ramboillet par sa permission ou de ses officiers pouvoient, peuvent (…) mener ou faire mener leurs blez et autres grains pour meuldre à tel moulin ou moulins que bon leur semble pour iceulx grains convertir en farine », autrement dit que les habitants de la seigneurie de Rambouillet peuvent aller au moulin de leur choix. Les preneurs du bail du moulin à vent ont saisi un cheval et le blé qu'il transportait à un autre moulin que le leur. Cheval et blé appartenaient à Marguerite, veuve de Guillot Menart, habitante de Rambouillet, probablement à Grenonvilliers d'après le registre des comptes de 1502.

Ce conflit ne sera pas traité par la justice seigneuriale alors tenue par le bailli de Rambouillet, Jehan de Monveset. En effet le seigneur de Rambouillet, en ce qui concerne certains de ses droits, ne peut en juger librement, et en percevoir les amendes conséquentes. Il doit avoir recours au bailliage royal de Chartres, car Rambouillet dépend de l'élection fiscale de Chartres créée en 1399. C'est là que la taille, l'impôt royal par excellence, et qui est réparti au sein de la paroisse de Rambouillet par les gaigers qui la gèrent, est centralisé. De même l'élection de Chartres contrôle la levée des aides sur le vin, les marchandises et le bétail, même lorsque le seigneur en perçoit une part sur ses marchés. Si les seigneurs conservent la justice, les cens, les banalités, les lods et ventes perçus lors des

COPYRIGHT S.H.A.R.Y

héritages ou des transactions foncières et immobilières, les impôts de quotité ou de circulation relèvent de l'élection. Aussi Jehan [II] d'Angennes a saisi le bailliage de Chartres et le sergent du roi au bailliage de Chartres, Dugard, a assigné le meunier et ses deux associés à comparaître devant lui. Solennellement et en public, le vendredi 3 avril 1467 « pardevant la porte de l'église parroichial dud. lieu de Ramboillet à heure de huit heures » pour répondre de leurs actes et rétablir publiquement les droits du seigneur de Rambouillet. Droits connus depuis « cent ans, et par tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire ». Il ne fait pas de doute qu'il y faut une séance publique car la communauté paroissiale est évidemment attachée à ce droit de franchise ou de non-banalité du moulin à vent. Pour autant, sans motiver les raisons de leur action les inculpés ont contesté : « lesd. Symon Guinebault, son filz, et Symon Roussigneul » ont « contesté pour raison de laquelle opposition je prins et mis la chose contempcieuse en la main du roy, notre dit seigneur comme souverain et donne et assigne jour aud. Jehan Guinebault esd. noms à estre et comparoir par devant vous mesd. seigneurs ou palays à Paris au XVème jour de may prochainement venant pour dire les causes de son opposicion » conclut le dénommé Dugard.

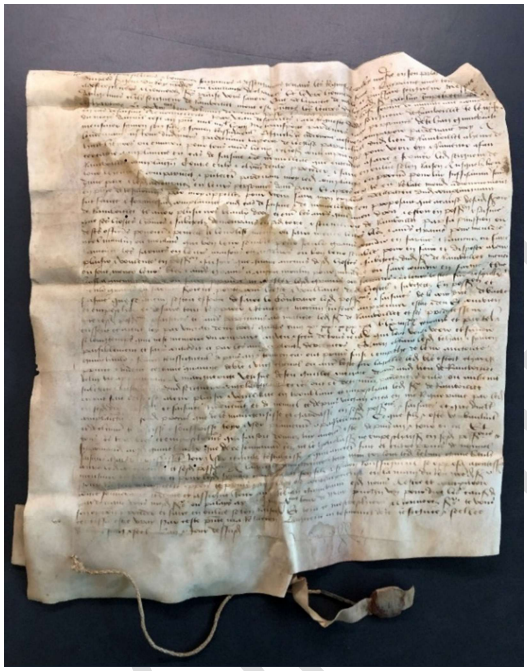

Acte de juridiction de Dugard, ADY 60J 40/4

Les preneurs du bail contestant donc les faits, le recours est logiquement porté à Paris, au palais de la Cité. Leur recours se limitera à dire, au Palais de la Cité, les raisons de leur contestation. Les archives des Requêtes de l'Hôtel antérieures au XVIIe siècle ayant presque entièrement disparu à la suite d'un incendie qui ravagea en 1618 leur auditoire, nous n'avons pas la décision du tribunal. Nul doute qu'il conforta la décision du sergent royal du baillage de Chartres. Nous ignorons l'amende qui a conclu cette affaire.

En 1502 ce moulin à vent est baillé à métayage, c'est-à-dire avec le partage des revenus (« au VIème »), avec le moulin hydraulique à Jehan Goulault, meunier, censitaire au Perray-en-Yvelines dont c'est la dernière année de bail. En 1507 le rapport des deux moulins est dit pouvoir rapporter trois muids de blé (soit 63 hl) au seigneur de Rambouillet. En 1525 nous connaissons un dénommé « Jehan Moulle, l'aisné, laboureur et meusnier demourant aux Essars » marié une première fois à la veuve d'un

COPYRIGHT SHARY

Rambolitain. Il n'est pas pour autant avéré qu'il fut le meunier de Rambouillet.

En 1538 nous lisons dans l'aveu et dénombrement rendu par Jacques d'Angennes : « Item ung vielz moullin à vent de pierre qui depuys naguyères a esté bruslé et est en non valleur assis à la butte près Remboullet ». Que l'on ne s'y trompe pas « naguyères », naguères en ancien français, veut dire « depuis peu » et « vielz » simplement qui porte les marques de l'âge. Mais au regard de notre documentation pas si « vielz » que cela : à peine centenaire (~ 1450- ~1535). Au début du XVIe siècle nulle guerre pour brûler le moulin à vent de Rambouillet, mais cet édifice, fait de bois sec, de chanvre et de graisses autour des « ustencilles » en fer, accumule tous les ingrédients d'un sinistre. Le frottement excessif entre les meules, surtout si le grain vient à manquer, provoque un échauffement brutal : les poussières de farine en suspension dans l'air créant une atmosphère explosible, elles s'enflamment (effet de « poussière de farine »). Les chroniques signalent souvent : « le moulin prit feu des meules échauffées ». Un mauvais graissage des « tournans, travaillains et ustanciller », comme l'écrit le bail des moulins de Rambouillet en 1587, provoque un échauffement du fer et du bois à l'origine d'une ignition lente et d'un incendie qui se déclare souvent la nuit, quand le moulin est arrêté. Par ailleurs pour ralentir les ailes en cas de grand vent, le meunier serrait un frein en bois contre la roue tournante. Une friction trop forte pouvait enflammer le sabot du frein, puis tout l'engrenage. Les règlements d'Ancien Régime recommandaient de « mouiller le frein » en cas de vent fort. En outre le moulin à vent, point culminant isolé en haut de la Butte éponyme, est une cible idéale pour la foudre.

Mais que l'on se rassure, un nouveau moulin à vent se dresse : « Item ung aultre moullin à vent de boys qui est en valleur et vault par an de ferme blé V muids », incontestablement d'un meilleur rapport que le précédent, qui ne valait avec le moulin à eau que trois muids de blé. Charles d'Angennes, face à la croissance démographique, fait édifier, entre 1507 et 1514, deux nouveaux moulins à eau. L'un à l'étang d'Or, sur la Drouette, et l'autre sur l'actuelle Guéville, dans son fief du Coudray, actuel jardin anglais, car le grand étang, à la sortie duquel était l'ancien moulin pendant banal de Rambouillet était alors « en nature de pré ». Il y aura également un nouveau moulin à vent dressé à proximité d'un étang qui deviendra l'étang du moulin à vent, puis l'étang de la Tour évoquant ce moulin à vent. Mais c'est une autre histoire…

On accusait les meuniers de tricher sur le poids de la marchandise, lors de l'échange des sacs de grains contre les sacs de farine. Le meunier ne possédait pas le blé qui coulait sous sa meule. Chaque famille apportait son grain au moulin pour le récupérer, réduit en farine. Or, le meunier ne rendait pas intégralement les sacs poids pour poids. En effet, chaque sac subit une certaine perte, difficile à mesurer, due au fait qu'un peu de grain reste sous la meule, ou dans les conduites de bois, et il faut aussi déduire la farine qui s'envole (la folle farine) et qui se dépose un peu partout dans le moulin, (ce que l'on nomme l'envolage). C'est cet envolage qui a créé cette tenace réputation de malhonnêteté.

COPYRIGHT SHARY